

FIOULS LOURDS

Fioul lourd TBTS
Fioul lourd BTS (1)
Fioul lourd HTS (1)

CSR 500
Septembre 2000

annule et remplace les feuilles CSR 12 F de Janvier 1990, CSR 13-H, CSR 13 bis-F et CSR 13 ter-F d'Avril 1997

SPECIFICATIONS	a) DOUANIERES		b) ADMINISTRATIVES		c) INTERSYNDICALES (sortie raffinerie)
REFERENCES	<u>Loi</u> n° 66-923 du 14/12/66 <u>Arrêté</u> du 01/03/76 du 23/12/80	<u>J.O.</u> du 15/12/66 <u>J.O.</u> du 31/03/76 du 30/12/80	<u>Arrêté</u> du 25/04/00 (1)	<u>J.O.</u> du 11/05/00	
DEFINITION			Mélange d'hydrocarbures d'origine minérale ou de synthèse destiné à être utilisé comme combustible, sauf pour les navires de mer		
CRITERES DISTINCTIFS DES FUELS	Présentant les caractéristiques définies en 1G de la première note complémentaire du chapitre 27 du Tarif (voir fiche CSR "critères distinctifs des fuels")				
VISCOSITE NF EN ISO 3104 à 20° C à 100° C	Supérieure à 9,5 mm ² /s		Supérieure à 9,5 mm ² /s Inférieure à 40 mm ² /s		
TENEUR EN SOUFRE NF EN ISO 14596 / NF EN ISO 8754 NF EN 24260			TBTS : Inférieure ou égale à 1 % (m/m) BTS : Inférieure ou égale à 2 % (m/m) HTS : Inférieure ou égale à 4 % (m/m)		
DISTILLATION NF EN ISO 3405 (% V/V pertes comprises)	{ moins de 65 % à 250° C moins de 85 % à 350° C		moins de 65 % à 250° C moins de 85 % à 350° C		
POINT D'ECLAIR NF EN 22719			Egal ou supérieur à 70° C		
TENEUR EN EAU NF T 60-113 (2) NF T 60-154 (3) NF EN ISO 12937 (4)			Inférieure ou égale à 1,5 % (m/m)		inférieure ou égale à 0,6 % (m/m)
TENEUR EN INSOLUBLES (solvant paraffinique) NF M 07-063					Inférieure ou égale à 0,25 % (m/m)

(1) A partir du 1er Janvier 2003, les fiouls lourds HTS et BTS ne peuvent être utilisés que dans les installations autorisées à les mettre en œuvre (cf. Arrêté en référence).

(2) NFT 60-113 : Méthode générale applicable ; (3) NFT 60-154 (remplacement par NF ISO 62 96, dès parution) et (4) NF EN ISO 12937 : Détermination des teneurs en eau inférieures à 0,1 % - voir domaines particuliers d'application.

Toute interprétation des résultats des mesures concernant les spécifications relève de la norme NF EN ISO 4259 (spécifications des produits pétroliers et application des valeurs de fidélité relatives aux méthodes d'essai).